

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 12 Juillet 2022

Par suite d'une convocation en date du 05 juillet 2022, affichée le 05 juillet 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **mardi 12 juillet 2022 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Christie DEZERT, Anne-Lise DURAND, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Alain NOUGARET, Agnès RAGOT, Bernard SADY, Gérard TRUTAT.

Absents ayant donné procuration : Mme Emeline DE BRUIN à Mme Christie DEZERT, M. Johann DE BRUIN à Mme Maggy CARON, Mme Edith L'HOSTE à M. Claude LAPIERRE, Mme Sophie MASSIASSE à Mme Sabrina GUYON, Mme Estelle MIGNOT à Mme Vanessa CHEVALLIER, Pascal RANC à Mme Claire ADAM, Sylvie VELUT à M Reynald CARLOT.

Absents excusés : Mme Eléonore De FRESCHEVILLE, M. Julien GOFFART.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM.

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	20
Représenté :	7
Votants :	27

Délibération n°

2022_D_117

Objet de la délibération : Constitution d'un dossier en vue de l'obtention d'une aide financière de la CAF de l'Aube pour la création du Lieu d'Accueil Enfant-Parent.

Selon la délibération n° 2022-026, en date du 10 mars 2022, la création du L.A.E.P. a été voté à l'unanimité avec une ouverture le 20 septembre 2022.

Ce L.A.E.P., lieu de soutien à la parentalité, est labellisé par la CAF de l'Aube et s'inscrit dans la rubrique projet et développement de la Convention Territoriale Globale qui lie la commune et la CAF.

Monsieur le Maire :

↳ Fait part à l'Assemblée que dans le cadre de l'aide à l'investissement et à l'équipement, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube accorde des subventions aux partenaires pour les accompagner dans la réalisation des opérations d'investissement (construction, aménagement, ...) et d'équipement.

Une fois le dossier instruit, il sera soumis à l'approbation des administrateurs lors d'une Commission Sociale afin d'attribuer un financement pour aider au démarrage de la structure L.A.E.P.

Alors un contrat sera signé entre la Caf de l'Aube et la commune.

↳ Sollicite l'autorisation de constituer le dossier d'aide financière à l'équipement du L.A.E.P auprès de la Caf de l'Aube et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ACCEPTE** que la demande d'aide financière à l'équipement du L.A.E.P soit instruite auprès de la Commission Sociale de la Caf de l'Aube.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Roland BROQUET

